

# XXVème congrès **FO** 58



**27 NOVEMBRE 2021** MAGNY COURS

## *Résolution générale*

Les syndicats Force Ouvrière de la Nièvre, réunis le 27 novembre 2021 lors du XXVème congrès de leur Union Départementale, réaffirment leur attachement à la Charte d'Amiens de 1906.

Ils défendent leur totale indépendance vis-à-vis du patronat, des pouvoirs politiques, philosophiques et religieux ; néanmoins ils ne peuvent être indifférents à la forme que peut prendre l'état.

Depuis une dizaine d'années, sous couvert de lois d'urgence, d'abord sécuritaires et maintenant sanitaires, nous assistons à une dérive dangereuse qui vise entre autre à restreindre le droit de chaque citoyen à s'exprimer et à entraver et restreindre la liberté syndicale.

- L'UD FO 58 demande la fin de cet état d'urgence et le rétablissement intégral des libertés de circuler, de nous réunir sans contrainte administrative et de manifester où et quand bon nous semble.

Le congrès constate que la crise sanitaire sert de prétexte à une aggravation des conditions de travail en dehors de toutes règles statutaires ou conventionnelles : mise au chômage partiel, télétravail, emplois précaires, mobilité forcée, et maintenant la suspension du contrat de travail au nom du passe sanitaire. Cette mise à pied illimitée, sans salaire ni recours est une attaque sans précédent contre le code du travail, les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique.

- L'UD FO 58 s'oppose à cette dérive répressive, et refuse le piège de la division entre vaccinés et non vaccinés.
- L'UD FO 58 demande l'abrogation de la loi du 5 août 2021 instaurant le passe sanitaire, et l'arrêt des sanctions, suspension ou licenciement des salariés.
- Face à cette crise sanitaire, l'UD FO 58 exige que les moyens soient donnés immédiatement à l'hôpital public : réouverture des lits et services fermés, ainsi que le recrutement massif de personnel sous statut.

Alors que les prix de l'énergie flambent, que les produits essentiels connaissent une inflation galopante, le pouvoir d'achat s'effondre, et ce ne sont pas les quelques aumônes que le gouvernement consent à distribuer qui peuvent corriger cette dérive.

- **L'UD FO 58 réclame une augmentation générale des salaires, pensions retraites et minima sociaux avec un SMIC à 1800€ brut ; et revendique l'égalité salariale.**

**Fermetures de lits hospitaliers, fermetures de classes, fermetures de bureaux postaux, projets de réductions de l'accueil des assurés sociaux, la pénurie organisée touche toute la fonction publique, fondement de la République sociale.**

- **L'UD FO 58 exige de l'Etat les moyens indispensables aux missions publiques, garantissant un accès égal à tout citoyen, « les services publics sont les seuls biens de ceux qui ne possèdent rien » (J.C. Mailly)**

**L'UD FO 58 salue l'engagement des militants FO souvent contraints de négocier » le couteau sous la gorge » afin de maintenir les emplois, les salaires et les garanties collectives.**

- **L'UD FO 58 redit son attachement au respect du paritarisme et à la politique contractuelle, elle condamne toute atteinte à la liberté de négociation.**

**Rappelons qu'une cotisation ouvre des droits alors qu'un impôt impose des devoirs, l'UD FO 58 s'oppose à la fiscalisation et l'étatisation de la Sécurité Sociale opérée par les lois de finances successives et conteste toute forme d'exonération des cotisations sociales qui en affaiblissent le financement. La Sécurité Sociale est le seul modèle qui permet aux salariés et leur famille d'être solidairement couverts contre tous les aléas de la vie, de bénéficier de prestations et non d'assistance ; le même modèle valant pour l'assurance chômage.**

- **L'UD FO 58 refuse :**
  - ✓ **Toute mesure entraînant le recul de l'âge de départ en retraite**
  - ✓ **Toute réforme entraînant un durcissement des règles d'indemnisation des chômeurs**
  - ✓ **L'attribution des aides publiques distribuées aux entreprises sans conditions ni contrôle**
  - ✓ **Les exonérations de cotisations sociales ainsi que tout transfert de cotisation sur la fiscalité**
  - ✓ **Toute baisse des cotisations payées par les salariés au prétexte de « défendre le pouvoir d'achat »**
  - ✓ **Le transfert de la solidarité ouvrière à des organismes privés**
  - ✓ **Toute journée de travail gratuit sous couvert de solidarité**
- **L'UD FO 58 réitère son attachement à la Bourse du Travail, construite avec les capitaux ciblés attribués dans le cadre des dommages de guerre, et se déclare déterminée à lutter contre toute remise en cause des moyens alloués à la défense des intérêts des salariés.**
- **L'ensemble des syndicats FO de la Nièvre réaffirment que la revendication demeure le moteur du progrès et que la négociation et l'action passent par l'établissement du rapport de force. Pour cela ils appellent les militants à participer massivement aux stages de formation de l'Union Départementale et à aller à la rencontre des salariés afin d'amplifier la syndicalisation et nos implantations syndicales.**